

COMITÉ DE LA CHARENTE DE TENNIS DE TABLE

DEMANDE DE DÉROGATION : **Championnat par équipe** Saison 2024-2025 – Phase 2

i. Identité du joueur demandeur

NOM : LOGEAIS
Prénom : Raphaël
N° de licence : 165701
Points officiels : 1208 pts
Club : Mansle
N° du club : 10160003

ii. Objet de la demande

Suite à la demande du club de MANSLE, pour la Phase 2 de la saison 2024-2025, M. LOGEAIS demande au Comité l'autorisation de jouer au sein de l'équipe 2 de la 2° Division départementale.

Son classement actuel (1208pts) ne lui permettent pas d'évoluer en D2 (classement limité à 1199 pts).

iii. Décision de la Commission Sportive

Après étude de la demande, les membres de la Commission Sportive ont rendu un avis :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

A Saint Yrieix sur Charente
Le 27 Février 2025

P/O Le secrétariat CDTT16
La Commission Sportive du Comité Charente de Tennis de Table